SASU ABBOU VTC
4 sente Lucie Cousturier – 94400 VITRY SUR SEINE

PROCES VERBAL DE LA REUNION

A.G.EXTRA-ORDINAIRE DU 30 MAI 2026

L'an deux mil vingt six, et le 01 juin à 19 heures, les associés de CHAUFFEUR PRO VTC, SASU au capital de 1 200 euros, se sont réunis au siège social en assemblée ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée se réunit sous la présidence de Monsieur ABBOU ALI, en sa qualité de Président.

Sont présents :

Monsieur ABBOU ALI ……..de 01 à 12000 actions.

La totalité du capital étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions. Le président rappelle tout d'abord l'ordre du jour sur lequel les associés sont appelés à délibérer :

Ordre du jour :

- Transfert de siège social
- Changement de dénomination sociale

Le texte des résolutions proposées au vote.

RESOLUTION 1

Le siège social est transféré à compter du 01/06/2026 à l'adresse ci-dessous :

4 sente LUCIE COUSTURIER 94400 VITRY SUR SEINE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

Initialement CHAUFFEUR VTC PRO, il a été décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale à compter du 30/05/2026 : ABBOU VTC

La dénomination de la société est **ABBOU VTC**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

Associé unique :

Mr Ali ABBOU



ABBOU VTC